Maison Familiale Rurale LE VILLAGE
Centre de Formation d'Apprentis
Etablissement privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture

St André le Gaz, le 12 juin 2025

Rentrée des élèves de 4ème Enseignement Agricole le **Lundi 8 Septembre 2025 à 13h30**

Madame, Monsieur,

La rentrée est fixée au **Lundi 8 Septembre 2025 à 13h30**. Nous vous accueillerons avec votre enfant pour **une réunion de parents**.

Quelques informations importantes :

1) Plannings des sessions :

Nous vous remettons ci-joint le planning des sessions prévues à la Maison Familiale et en entreprise :

- Il vous est destiné
- Il est également à remettre au maître de stage, dès réception de ce courrier.

2) La convention de stage :

La convention de stage sera préparée uniquement à partir du **25 août 2025**, et en **version électronique seulement**.

Elle ne pourra être faite qu'après réception de la *« fiche de renseignements maître de stage »* 📌.

La convention de stage sera envoyée :

- d'abord à l'entreprise
- puis aux responsables légaux

📌 *La « fiche de renseignements maître de stage » ci-jointe est disponible :*

- *sur notre site internet (rubrique « Nos formations », en PDF)*
- *auprès du responsable de classe.*

Merci d'anticiper cette démarche, la Maison Familiale étant fermée pendant les vacances scolaires.

Aucune modification ne sera possible une fois la convention éditée, nous vous prions donc de bien vous mettre d'accord au préalable, avec le maître de stage, concernant les jours et les horaires de travail.

3) Rappels importants :

- Votre enfant ne doit pas se rendre en entreprise avant la rentrée scolaire.
- Aucun stage ne peut débuter avant la signature préalable de la convention de stage.

4) Périodes de stage :

Les stages se dérouleront de la façon suivante :

- 3 à 5 stages au cours de l'année scolaire
- Chaque stage durera entre 6 et 8 semaines

5) Elève de moins de 14 ans à la rentrée :

Une convention de stage en entreprise sera établie à compter du 14ème anniversaire de votre enfant. Nous adresserons un courrier complémentaire aux élèves concernés.

6) Horaires à la MFR :

Lundi	*Mardi*	*Mercredi*	*Jeudi*	*Vendredi*
09H00 - 18H30	08H00 - 18H30	08H00 - 18H30	08H00 - 18H30	08H00 - 16H00

Ces horaires comprennent l'étude **obligatoire** de 17H30 à 18H30. Une dérogation peut être demandée, par les parents, pour une sortie à 17H15. Le formulaire sera remis sur demande **uniquement, le jour de la rentrée**.

7) Kit de draps :

En cas d'oubli **exceptionnel** de draps, il vous sera facturé un kit complet de draps à 10 €/semaine.

8) Aspect financier :

Le jour de la rentrée, nous vous demandons un **deuxième acompte sur la scolarité de 150 €** par chèque à l'ordre de la MFR Le Village ou par espèces.

Les mensualités débuteront en Octobre : quel que soit le moyen de paiement choisi (chèque, espèces ou prélèvement).

Il est également possible de régler la totalité de l'année scolaire dès la rentrée. Dans ce cas, une remise de 3 % vous sera accordée. Voici les montants à prévoir selon le statut de l'élève **(déduction des 3% comprise)** :

- Pensionnaire : 2 231,35 €
- Demi-pensionnaire : 1 488,82 €

9) Carte « Pass'Région » devient « Pass'Région Jeunes » :

Commandez gratuitement votre carte « Pass'Région Jeunes » 2025/2026 sur le site suivant : https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes , rubrique « commande » *(filière 12)*.
Cette carte vous permet de bénéficier de réductions sur la culture, le sport, le BAFA ou le permis.

Si votre enfant avait déjà une carte Pass'Région en 2024/2025 au nom d'un autre établissement, vous n'avez rien à faire. La Région vous enverra une nouvelle carte portant le nom de la MFR Le Village à la même adresse que votre ancienne carte.

L'élève devra avoir sa carte le jour de la rentrée ainsi que le code d'utilisation de celle-ci.

10) En résumé, votre enfant doit se présenter à la MFR le jour de la rentrée avec :

- L'ensemble des **fournitures**
- Le **chèque d'acompte de rentrée de 150€** ou le chèque de la totalité (montant noté dans le point n°8)
- Le **bulletin de notes du 3ème trimestre** de l'année 2024-2025
- La **carte « Pass'Region Jeunes »** et le code d'utilisation

11) Certificat de scolarité : Il sera remis à votre enfant la semaine de la rentrée.

12) Modifications de coordonnées :

Merci de nous signaler **par écrit** tout changement :

- Changement d'adresse, n° de téléphone, situation familiale, régime de l'élève, etc.

13) La Maison Familiale sera fermée du 23 Juillet 2025 au 22 Août 2025 inclus.

Ces informations seront également sur le site de la MFR Le Village, rubrique *« Inscriptions ».*

Nous vous souhaitons un bon été et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Xavier WALLE
Directeur

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

LE VILLAGE - SAINT ANDRE LE GAZ

4ème Enseignement Agricole
Année 2025/2026

LISTE DE FOURNITURES

- 1 porte-vue, 20 pages
- 1 cahier 21 x 29.7, grands carreaux, 100 pages
- 1 protège cahier 21 x 29.7, transparent
- 6 grands cahiers 24 x 32, grands carreaux, 96 pages
- 1 classeur 4 anneaux, format A4
- 1 porte-mine 0,7 mm ou 1 crayon de papier
- 1 compas (maped)
- 1 équerre 45°
- 1 règle 30 cm
- 1 rapporteur

} Flexibles de préférence

- 1 gomme blanche de dessin
- Stylos rouge, vert, bleu, noir
- 1 correcteur
- 1 boite de crayons de couleur + feutres
- 1 pochette de surligneurs, mines larges
- 5 bâtons de colle (à renouveler tout au long de l'année)
- Pochettes transparentes perforées
- 1 paquet de 12 intercalaires pour classeur A4
- 2 paquets de 100 feuilles doubles, grand format, grands carreaux, perforées
- 2 paquets de 100 feuilles simples, grand format, grands carreaux, perforées
- 1 calculatrice type CASIO FX Collège
- 1 paire de ciseaux
- 1 clé USB mini 2 GO
- 1 gourde

L'ensemble des fournitures doit être apporté le jour de la rentrée. Les élèves devront être en possession de leur matériel tout au long de l'année (**réapprovisionner selon les besoins**).
Ne pas apporter toutes les feuilles : garnir le classeur.

⇒ Il n'est pas demandé de matériel professionnel
⇒ Des travaux devront être régulièrement imprimés : prévoir une solution

TROUSSEAU

Pour l'internat - obligatoire	Pour le sport
• 1 **pyjama** (**obligatoire**) • 1 drap housse pour lit 1 personne • 1 housse de couette de dimension 140 x 200 • 1 taie d'oreiller dimension 65 x 65 • Vêtements de rechange • Nécessaire de toilette (serviette, savon …) • 1 paire de pantoufles • 1 sac pour le linge sale • ⚠ Déodorants spray interdit	• 1 short • 1 survêtement • 1 paire de baskets pour l'extérieur • 1 paire de baskets propres pour le gymnase • Affaires de rechange

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance

4ème E.A.

Année scolaire 2025/2026

M.F.R. **Stage en entreprise** **Vacances/Jour férié** **Repos hebdomadaire**

Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juillet 2026
01 V	01 L	01 Me	01 S	01 L	01 J	01 D	01 D	01 Me	01 V Fête du tr	01 L	01 Me
02 S	02 M	02 J	02 D	02 M	02 V	02 L	02 L	02 J	02 S	02 M	02 J
03 D	03 Me	03 V	03 L	03 Me	03 S	03 M	03 M	03 V	03 D	03 Me	03 V
04 L	04 J	04 S	04 M	04 J	04 D	04 Me	04 Me	04 S	04 L	04 J	04 S
05 M	05 V	05 D	05 Me	05 V	05 L	05 J	05 J	05 D	05 M	05 V	05 D
06 Me	06 S	06 L	06 J	06 S	06 M	06 V	06 V	06 L Pâques	06 Me	06 S	06 L
07 J	07 D	07 M	07 V	07 D	07 Me	07 S	07 S	07 M	07 J	07 D	07 M
08 V	08 L	08 Me	08 S	08 L	08 J	08 D	08 D	08 Me	08 V Armistice	08 L	08 Me
09 S	09 M	09 J	09 D	09 M	09 V	09 L	09 L	09 J	09 S	09 M	09 J
10 D	10 Me	10 V	10 L	10 Me	10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 Me	10 V
11 L	11 J	11 S	11 M Armistice	11 J	11 D	11 Me	11 Me	11 S	11 L	11 J	11 S
12 M	12 V	12 D	12 Me	12 V	12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 Me	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 V	13 L	13 Me	13 S	13 L
14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 Me	14 S	14 S	14 M	14 J Ascension	14 D	14 M
15 V	15 L	15 Me	15 S	15 L	15 J	15 D	15 D	15 Me	15 V	15 L	15 Me
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 Me	17 V	17 L	17 Me	17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 Me	17 V
18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 Me	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 D	19 Me	19 V	19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 Me	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 V	20 L	20 Me	20 S	20 L
21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 Me	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 Me	22 S	22 L	22 J	22 D	22 D	22 Me	22 V	22 L	22 Me
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 Me	24 V	24 L	24 Me	24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 Me	24 V
25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 Me	25 Me	25 S	25 L Pentecôte	25 J	25 S
26 M	26 V	26 D	26 Me	26 V	26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 Me	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 V	27 L	27 Me	27 S	27 L
28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 Me	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 Me	29 S	29 L	29 J		29 D	29 Me	29 V	29 L	29 Me
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V		30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 V		31 Me	31 S		31 M		31 D		31 V

Maison Familiale Rurale LE VILLAGE - CFA
Etablissement privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture
3 place de l'Eglise 38490 SAINT-ANDRE-LE-GAZ • 04 74 88 73 02
SIRET : 42156674600010 • Code APE : 8532Z
Email : mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr • Site : www.mfr-village-saintandre.org

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MAITRE DE STAGE

Retourner cette fiche au responsable de classe, par e-mail, pour obtenir la convention de stage.
Merci de bien vouloir écrire **très lisiblement** et **sans ratures** afin de faciliter la création de la convention.

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : ……

NOM Prénom du signataire : ……Fonction : ……

Adresse : ……

N° : …… Lieu-dit : ……

Code postal : ___/___/___/___/___ Ville : ……

Tél. : *(obligatoire)*__ __/__ __/__ __/__ __/__ __ E-mail : *(obligatoire)*……@……

Numéro de SIRET : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___ Code APE : ___/___/___/___/___

N° Police d'assurance *(obligatoire)* : ……

TUTEUR DE STAGE *(si différent du représentant de l'entreprise)*

Mr/Mme …… Fonction :……

Tél. : *(obligatoire)*__ __/__ __/__ __/__ __/__ __ E-mail : *(obligatoire)*……@……

S'ENGAGE A ACCUEILLIR LE JEUNE

NOM et Prénom de l'élève *(obligatoire)* : ……

Sous **statut scolaire** en classe de : ❑ 4ème ❑ 3ème groupe_____ de l'Enseignement Agricole

SUR LA PERIODE

Du _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__	**Du** _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__
Du _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__	**Du** _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__
Du _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__	**Du** _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__
Du _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__	**Du** _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__
Du _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__	**Du** _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__
Du _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__	**Du** _____/_____/202__	**Au** _____/_____/202__

Les horaires de stage seront fixés par l'entreprise lors de la signature de la convention. **Il est conseillé aux parents et à l'entreprise de s'entendre au préalable pour éviter toute modification ultérieure.**

Fait à _____ Le ___ ___/___ ___/___ ___

Cachet et Signature :

Cadre réservé à la MFR - Ne pas compléter			
❑ **Validation resp. de classe**	**SAISIE IMFR ❑**	Convention envoyée (signature numérique) le : ___/___/___	Classe :

PROCEDURE

1) L'entreprise remplit la fiche de renseignements "Maître de stage", **lisiblement**, **complètement** et **sans ratures**.

2) L'entreprise envoie la fiche à la famille

3) La famille transmet la fiche au responsable de classe, par e-mail.

4) Le responsable de classe valide le stage

5) Après validation, le secrétariat saisit les informations de la fiche et génère la convention de stage.

6) L'entreprise reçoit un lien *« LiveConsent »* :
   - par e-mail *(à l'adresse indiquée au dos)*
   - elle complète les horaires de stage
   - reçoit un code de validation
   - et peut signer électroniquement

7) Après la signature de l'entreprise, la famille reçoit à son tour un lien *« LiveConsent »* et un code de signature par SMS, pour procéder à la signature électronique.

8) Une fois signée par l'entreprise et la famille, la MFR valide à son tour.

9) La convention signée est automatiquement envoyée par e-mail à l'entreprise, à la famille et à la MFR.